



Lamotte-Beuvron, le 18 décembre 2013

Communiqué du Groupement Hippique National (GHN)

Suite à la réunion de ce vendredi 13 décembre avec la Commission européenne, la FFE, le GHN, la FNC, et le gouvernement maintiennent un cadre de dialogue afin de conserver l'application d'un taux réduit de TVA sur fondement des dispositions du paragraphe 14 de l'annexe III de la directive TVA relatif au droit d'utilisation des installations sportives.

Le GHN demande au gouvernement de soutenir les intérêts du modèle français d'équitation face à l'attitude fermée de la Commission européenne.

Ainsi, dans le cadre des échanges qui auront lieu en cette fin d'année 2013 et en début d'année 2014, il apparaît primordial de considérer qu'à l'exception des activités contestées dans la lettre de mise en demeure adressée par la Commission européenne à la France, en date du 21 novembre 2012, toutes les activités relatives au droit d'utilisation des installations sportives équestres peuvent être assujetties à taux réduit sans violer le droit européen ni les écrits de la commission.

Pour rappel, il convient de souligner que la France ne s'est pas défendue et n'a pas été condamnée par la Cour de Justice de l'Union européenne en l'espèce. Une logique de sortie de contentieux avec la Commission européenne doit donc être possible afin de rechercher une solution juridique stable, en conformité avec les termes de la directive TVA, et afin d'assujettir le droit d'utilisation des installations sportives équestres à taux réduit de 5,5%.

Les professionnels de la filière équestre et les cavaliers demeurent donc mobilisés pour soutenir cette démarche qui vise à préserver un modèle d'équitation ouvert à tous, c'est-à-dire qui sauvegarde des emplois, des entreprises et des chevaux.

Contact Presse :

Louis SAGOT-DUVAUROUX, Délégué Général du GHN : 06 07 75 58 72